

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 902

Erratum: Précisions...
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'information officielle en question

(jg) Dans un livre qui vient de paraître, Monika von Sury essaie de mettre en question l'information officielle*. Cet ouvrage nous donne l'occasion de faire le point sur les rapports entre les pouvoirs publics et les journalistes.

Comme l'écrit en préface Ernst Bollinger, la transparence de l'information est davantage le résultat d'un certain esprit et d'un climat d'ouverture que d'un texte légal. Monika von Sury consacre en effet l'essentiel de son livre à décortiquer les nombreuses lois et règlements régissant la politique d'information des pouvoirs publics.

L'information officielle peut se diviser en deux grandes catégories: l'information directe qui passe par des brochures, des dépliants, des «tout-ménages», des expositions, etc, et l'information indirecte qui transite par les médias, via les communiqués, les conférences de presse, sans parler des bruits de couloirs et des conciliabules discrets avec les journalistes initiés.

En apparence, l'information à travers les médias prend de plus en plus de place. La réalité est plus complexe. Le succès de la campagne d'information sur le Sida est due à un travail de communication directe de l'Office fédéral de la santé publique, par des brochures et des affiches. La presse n'est venue qu'en complément et en soutien.

L'élaboration d'une politique de l'information par une grande administration cantonale romande montre que la presse ne joue qu'un rôle marginal s'il s'agit de faire passer des informations précises aux citoyens. Dans ce cas, la mise à disposition de brochures, l'envoi de documents à toute la population reste un canal privilégié. Le rôle de la presse est ici celui de la réaction à l'événement, de l'analyse et du commentaire.

La création récente de nombreux postes de chef de l'information dans les cantons et les communes, par exemple M. Bollinger, cité plus haut, au canton de Genève, est peut-être moins l'indice d'une ouverture plus grande de nos administrations vers la presse que le

symptôme d'une difficulté chronique dans les relations avec les médias. Il n'est que d'entendre nos hauts fonctionnaires et nos magistrats se plaindre régulièrement d'un air accablé d'être restés incompris, ou d'avoir vu leurs propos déformés, pour comprendre à quel point la liberté de la presse, principe admis et défendu par tous, s'applique surtout à l'information produite par les autres, mais pas à la sienne propre. Créer un poste de chargé d'information et le confier à un journaliste professionnel reste un excellent moyen d'interposer un filtre entre l'homme politique et la presse, d'amortir les chocs, et de penser ainsi que l'on sera mieux compris des médias et peut-être mieux aimé. Au fond, le chargé de presse, l'homme des médias engagé par un gouvernement cantonal ou par une municipalité, joue un rôle prophylactique.

Grâce à lui, l'homme politique ou le fonctionnaire a l'impression de posséder une clé qui lui ouvrira ce monde mystérieux et inquiétant de la grande presse d'information. Il reste davantage une espèce d'ambassadeur de ses frères journalistes auprès des gouvernements qu'un fonctionnaire de l'Etat destiné à dialoguer avec l'extérieur.

Tous ces délégués à l'information sont au fond chargés des relations publiques des gouvernements. Les journalistes savent bien qu'ils récoltent la véritable information en téléphonant directement aux conseillers d'Etat ou aux chefs de service, ou en entretenant une relation privilégiée avec tel ou tel fonctionnaire. Alors, peut-on dire, comme Monika von Sury dans son titre, «L'information officielle en question»? Il faudrait plutôt parler de la mise en question de ceux qui sont chargés officiellement de propager la bonne parole du gouvernement. ■

*Monika von Sury, *L'information officielle en question*. Editions Vogt et Schild (1988).

(jd) Emotion dans le Landerneau genevois: dans son dernier bulletin, l'Association pour des pistes cyclable (Aspic), le groupe de pression du vélo, inaugure une nouvelle rubrique présentant un itinéraire quotidien domicile-travail. La lecture du premier article ne laisse pas indifférent: rue empruntée en sens interdit, feu rouge non respecté pour tourner à droite, ou départ avant le vert pour se présélectionner à gauche... L'article est prudemment suivi d'une mise en garde sur le caractère éminemment personnel des trucs et astuces dévoilés, aux risques et périls de chacun.

GENEVE

Attention les vélos

L'Aspic, connue jusqu'à présent pour une fougue plutôt bon enfant, passerait-elle à la guérilla urbaine? Plutôt qu'une incitation à la désobéissance civique, cet article est révélateur d'une réalité: l'extrême difficulté, pour le cycliste urbain à Genève, d'utiliser rationnellement son véhicule sur un réseau routier organisé en fonction (et au profit) du trafic automobile. On peut ajouter aussi la dureté de la confrontation voiture/vélo, qui oblige à prendre des précautions telles qu'un départ anticipé au vert, sachant que l'automobiliste vous refusera généralement un changement de de présélection.

Sous l'impulsion du Département de justice et police et de la ville de Genève, le vent est en train de tourner et les besoins des cyclistes commencent à être dûment pris en compte. Mais on ne peut pas leur demander d'attendre bien sagement. ■

Précisions...

Dans l'édition de DP 901, nous faisions allusion au livre *Le syndicalisme au futur*, qui présente les résultats d'une enquête sur les comportements, les structures et les revendications syndicales, en omettant d'en préciser les références. Cet ouvrage a pour auteurs C. Roig, H. Schmid, U. Ayberk et J.-N. Rey. Il est paru aux éditions LEP à Lausanne (1986).